



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-12-2019

**52<sup>e</sup> SÉANCE  
CONSEIL 2017-2021**

---

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 16 décembre 2019 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

---

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Yves Liard, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Patrick Bonin, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

2 **19-649 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Danielle Landreville appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout des points 27 a) et 27 b), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 2 décembre 2019 – Approbation du procès-verbal

**AMÉNAGEMENT**

4. Dérogation mineure – 849 à 851, rue Louis-Cyr
5. Dérogation mineure – 1200, boulevard Firestone
6. Dérogation mineure – 1200, boulevard Firestone



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**16-12-2019**

**ADMINISTRATION**

7. Règlement 120-2019 – Pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2020 – Avis de motion
8. Règlement 120-2019 – Pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2020 – Dépôt du projet
9. Protocole de legs – Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance – Autorisation
10. Liste des comptes à payer du 20 novembre au 3 décembre 2019 – Approbation
11. Réseaux de canalisations souterraines et puits d'accès – Jean Leclerc Excavation inc. – Certificat de paiement numéro 3 – Acceptation définitive
12. Office municipal d'habitation de Joliette – États financiers 2016
13. Acquisition du logiciel de planification et de gestion des horaires – Mode de financement – Autorisation
14. Affectation de surplus – Engagements de l'année 2019 – Confirmation
15. Liste des mauvaises créances – Divers comptes à recevoir – Approbation
16. Comité régional pour la valorisation de l'éducation – Maintien de l'adhésion

**GREFFE – APPROVISIONNEMENT**

17. Soumission numéro AP19-003 – Unité d'urgence – Industrie Lafleur inc. – Adjudication de contrat
18. Soumission numéro AP19-104 – Turbidimètres en continu – Veolia Water Technologies Canada inc. – Adjudication de contrat
19. Soumission numéro AP19-106 – Disposition de matériaux secs – Béton et asphalte – Carrières BGR inc. – Adjudication de contrat
20. Soumission numéro AP19-109 – Inhibiteur de corrosion et suivi du réseau d'eau potable – Environor inc. – Adjudication de contrat
21. Soumission numéro AP19-115 – Pièces d'asphalte en saison froide – Bellerose Asphalte inc. – Adjudication de contrat
22. Soumission numéro AP19-116 – Services professionnels – Construction des rues Agnès-Parent et Line-Rainville – Parallèle 54 Expert-Conseil inc. – Adjudication de contrat

**TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

23. Travaux de raccordements inversés – Programme d'aide financière – Approbation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-12-2019

#### LOISIRS ET CULTURE

24. Ministère de la Famille – Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale – Demande de subvention – Autorisation
25. Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives
26. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
27. Divers
- 27.a) Usine de filtration – Réparation des ozoneurs – Mitsubishi et Fin-Tek O<sub>3</sub>UV – Autorisation
- 27.b) Entente de suspension de la prescription – Autorisation
28. Dépôt de rapports
29. Période de questions
30. Date et heure de la prochaine assemblée
31. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

#### **19-650 – SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, et que de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

#### **19-651 – DÉROGATION MINEURE – 849 À 851, RUE LOUIS-CYR**

**CONSIDÉRANT** la recommandation DM-2019-11-26 du comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-12-2019

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ACCORDER** une dérogation mineure à l'immeuble situé aux 849 à 851, rue Louis-Cyr, afin de régulariser l'implantation d'une habitation bifamiliale présentant une marge de recul latérale nord de 4,38 mètres (14,97 pieds) au lieu de 4,50 mètres (14,76 pieds) et une marge arrière de 3,58 mètres (11,74 pieds) au lieu de 9 mètres (29,52 pieds).

**LE TOUT** conditionnellement à ce que la requérante s'engage et s'oblige à :

- Procède au retrait d'une remise;
- Relocalise la remise conservée de manière à ce qu'elle respecte les marges de recul minimales prescrites par la réglementation de zonage.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

**19-652 – DÉROGATION MINEURE – 1200, BOULEVARD FIRESTONE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation DM-2019-11-27 du comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ACCORDER** une dérogation mineure à l'immeuble situé au 1200, boulevard Firestone, afin de permettre la construction d'un entrepôt présentant une hauteur de 41,15 mètres (135 pieds) au lieu de 15 mètres (50 pieds).

**LE TOUT** conditionnellement à ce que le requérant s'engage et s'oblige à respecter l'architecture de l'option 2.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

**19-653 – DÉROGATION MINEURE – 1200, BOULEVARD FIRESTONE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation DM-2019-11-28 du comité consultatif d'urbanisme;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-12-2019

**CONSIDÉRANT QU'**avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**D'ACCORDER** une dérogation mineure à l'immeuble situé au 1200, boulevard Firestone, afin de permettre l'installation de deux enseignes murales présentant une superficie totale de 32,16 mètres carrés (346,17 pieds carrés) sur le nouvel entrepôt automatisé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

**19-654 – RÈGLEMENT 120-2019 – POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2020 – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Yves Liard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 120-2019 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2020.

8

**19-655 – RÈGLEMENT 120-2019 – POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2020 – DÉPÔT DU PROJET**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Yves Liard appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

**DE DÉPOSER** le projet de règlement 120-2019 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2020, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-12-2019

9

**19-656 – PROTOCOLE DE LEGS – FONDATION DU CLUB DE HOCKEY CANADIEN POUR L'ENFANCE – AUTORISATION**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Patrick Bonin appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

**D'APPROUVER** le protocole de legs à intervenir entre la Ville de Joliette et la Fondation du Club de hockey Canadien pour l'enfance relatif aux conditions d'utilisation et d'entretien de la patinoire et de ses accessoires.

**D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ledit protocole, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

**DE MANDATER** l'étude Masse, Ducharme, Desroches Notaires afin de procéder à la signature dudit protocole.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

**19-657 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 20 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE 2019 – APPROBATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 2 421 172,55 \$ pour la période du 20 novembre au 3 décembre 2019 et la liste des comptes à payer pour la même période;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 20 novembre au 3 décembre 2019 et d'autoriser la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Liste des dépenses autorisées par délégation et comptes à payer pour la période du 20 novembre au 3 décembre 2019**

a. Liste des chèques émis :	2 082 848,09 \$
b. Liste des transferts électroniques :	530 519,47 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	2 274 628,10 \$
<b>Total</b>	<b>4 887 995,66 \$</b>

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-12-2019

11

**19-658 – RÉSEAUX DE CANALISATIONS SOUTERRAINES ET  
PUITS D'ACCÈS – JEAN LECLERC EXCAVATION INC. –  
CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 – ACCEPTATION  
DÉFINITIVE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement formulée par M. Pierre-Alexandre Gagnon, ingénieur et technicien en génie électrique, au sein du service d'Hydro-Joliette, en date du 2 décembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**D'APPROUVER** l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 3, des travaux de construction de réseaux de canalisations souterraines et la réparation de puits d'accès tels que décrétés par la résolution 18-338 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Jean Leclerc Excavation inc. » la somme de 9 527,03 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

**19-659 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE –  
ÉTATS FINANCIERS 2016**

**CONSIDÉRANT** la résolution 19-398 faisant état d'une contribution municipale de 105 584 \$ au déficit de l'Office municipal d'habitation de Joliette;

**CONSIDÉRANT** la correspondance reçue le 1<sup>er</sup> novembre 2019 de la part de la Société d'habitation du Québec concernant les états financiers au 31 décembre 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**DE PRENDRE ACTE** des états financiers modifiés de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, lesquels indiquent une contribution municipale de 100 706 \$ au déficit d'exploitation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

**19-660 – ACQUISITION DU LOGICIEL DE PLANIFICATION ET DE  
GESTION DES HORAIRES – MODE DE FINANCEMENT –  
AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Joliette a fait l'acquisition d'un logiciel de planification et de gestion des horaires pour le service incendie;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-12-2019

**CONSIDÉRANT QUE** les logiciels sont des immobilisations et qu'ils peuvent faire l'objet d'un financement via le fonds de roulement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**D'AUTORISER** la trésorière à financer ce projet de la façon suivante :

**QUE** le coût net associé à l'acquisition du logiciel de planification et de gestion des horaires, soit un montant de 21 464,86 \$, soit financé à même le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en 3 versements égaux de 7 154,95 \$ durant les 3 prochaines années pris à même les fonds généraux.

S'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

**19-661 – AFFECTATION DE SURPLUS – ENGAGEMENTS DE L'ANNÉE 2019 – CONFIRMATION**

**CONSIDÉRANT QUE** certains engagements financiers ont été contractés en 2019, mais que les biens et services n'ont pu être livrés avant la fin de l'exercice en cours;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'affecter une partie des surplus de l'exercice en cours afin de défrayer en 2020 les dépenses afférentes à ces engagements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**DE CONFIRMER** les affectations ci-après énumérées, lesquelles totalisent la somme de 549 309 \$ :

No de résolution, de commande ou d'engagement	Descriptions	Montant
19CD00021 19CD00022 19CD00027	Demandes dans le cadre du programme de restauration de façade	180 670 \$
18CD00030	Demandes dans le cadre du programme de rénovation d'immeubles patrimoniaux	28 707 \$
18CD00015 19CD00004 19CD00006	Demandes dans le cadre du programme Réno-Québec 2018-2019	339 932 \$





PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-12-2019

No de résolution, de commande ou d'engagement	Descriptions	Montant
19CD00010 19CD00012 19CD00014 19CD00015 19CD00020		
	<b>TOTAL</b>	<b>549 309 \$</b>

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

**19-662 – LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES – DIVERS COMPTES  
À RECEVOIR – APPROBATION**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du service des Finances et trésorerie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'APPROUVER** la liste des mauvaises créances de divers comptes à recevoir, telle que déposée, lesquelles créances totalisent 6 518,20 \$.

**D'AUTORISER** la directrice du service des Finances et trésorerie à radier les mauvaises créances et à annuler les intérêts.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

**19-663 – COMITÉ RÉGIONAL POUR LA VALORISATION DE  
L'ÉDUCATION – MAINTIEN DE L'ADHÉSION**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 15 ans, le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE) a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les Journées de la persévérance scolaire sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-12-2019

**QUE** la Ville de Joliette maintienne son adhésion au CRÉVALE au coût de 300 \$ et appuie la réussite éducative.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

**19-664 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-003 – UNITÉ D'URGENCE – INDUSTRIE LAFLEUR INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour l'achat d'une unité d'urgence pour le service des Incendies a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 26 novembre 2019;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Industrie Lafleur inc.	249 543,00 \$
2	Camions Hélie (2003) inc.	253 348,00 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-003, le contrat pour l'achat d'une unité d'urgence pour le service des Incendies, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Industrie Lafleur inc.** », au montant de **249 543,00 \$**, avant taxes.

**QUE** le coût net, soit un montant de 262 020,15 \$, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **sept** versements annuels égaux et consécutifs de **37 431,45 \$**, puisés à même le fonds général durant les **sept** prochaines années.

S'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

**19-665 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-104 – TURBIDIMÈTRES EN CONTINU – VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour l'achat de turbidimètres en continu a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-12-2019

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 6 décembre 2019;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Veolia Water Technologies Canada inc.	43 176,00 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-104, le contrat pour l'achat de turbidimètres en continu, au seul soumissionnaire conforme, soit à « **Veolia Water Technologies Canada inc.** », au montant de **43 176,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

**19-666 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-106 – DISPOSITION DE MATÉRIAUX SECS – BÉTON ET ASPHALTE – CARRIÈRES BGR INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'utilisation d'un site pouvant servir au déversement et à la disposition d'asphalte et de béton, avec ou sans armature, en provenance des travaux d'excavation de la Ville de Joliette;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 4 décembre 2019, 11 h;

ENTREPRISES		ASPHALTE	BÉTON SANS ARMATURE	BÉTON AVEC ARMATURE
		Qté estimée 1 000 tonnes	Qté estimée 750 tonnes	Qté estimée 200 tonnes
1	Carrières BGR inc	12 \$ / tonne	28 \$ / tonne	28 \$ / tonne
2	Asphalte Général inc.	14 \$ / tonne	---	---

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-12-2019

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-106, le contrat pour l'utilisation d'un site pouvant servir au déversement et à la disposition d'asphalte et de béton, avec ou sans armature, en provenance des travaux d'excavation de la Ville de Joliette, à l'entreprise « **Carrières BGR inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **38 600 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

**19-667 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-109 – INHIBITEUR DE CORROSION ET SUIVI DU RÉSEAU D'EAU POTABLE – ENVIRONOR INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour la fourniture d'un inhibiteur de corrosion pour une quantité approximative de 16 000 kg et le suivi du réseau d'eau potable a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 9 décembre 2019;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Environor inc.	73 280,00 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-109, le contrat pour la fourniture d'un inhibiteur de corrosion pour une quantité approximative de 16 000 kg et le suivi du réseau d'eau potable, au seul soumissionnaire conforme, soit à « **Environor inc.** », au montant de **73 280 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

**19-668 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-115 – PIÈCES D'ASPHALTE EN SAISON FROIDE – BELLEROSE ASPHALTE INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour des travaux de rapiéçage d'asphalte pour la saison hivernale 2019-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, une seule entreprise a remis une soumission conforme;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-12-2019

**CONSIDÉRANT QUE** ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 4 décembre 2019, 11 h;

ENTREPRISE	PRIX UNITAIRE AVANT TAXES SANS MANOEUVRE	PRIX UNITAIRE AVANT TAXES AVEC MANOEUVRE
Bellerose Asphalte inc.	55,00 \$ / m <sup>2</sup>	62,00 \$ / m <sup>2</sup>

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-115, le contrat pour des travaux de rapiéçage d'asphalte pour la saison hivernale 2019-2020, à l'entreprise « **Bellerose Asphalte** », laquelle a déposé la seule soumission conforme aux prix unitaires de **55,00 \$ / m<sup>2</sup>** sans manœuvre et de **62,00 \$ / m<sup>2</sup>** avec manœuvre, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

**19-669 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-116 – SERVICES PROFESSIONNELS – CONSTRUCTION DES RUES AGNÈS-PARENT ET LINE-RAINVILLE – PARALLÈLE 54 EXPERT-CONSEIL INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

*Monsieur le conseiller Luc Beauséjour déclare une situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts et quitte la salle des délibérations à 19 h 21.*

**CONSIDÉRANT** la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture de services professionnels pour la construction des rues Agnès-Parent et Line-Rainville;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

**CONSIDÉRANT QUE** deux entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux ont remis une soumission conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 10 décembre 2019, 11 h;

	ENTREPRISES	POINTAGE	PRIX AVEC TAXES
1	Parallèle 54 Expert-Conseil inc.	18,750	68 266,41 \$
2	GBI Experts-conseils inc.	18,210	73 584,00 \$



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-12-2019

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-116, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la construction des rues Agnès-Parent et Line-Rainville, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **Parallèle 54 Expert-Conseil inc.** », au montant de **59 375,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

*Monsieur le conseiller Luc Beauséjour regagne son siège à 19 h 22.*

23

**19-670 – TRAVAUX DE RACCORDEMENTS INVERSÉS – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE – APPROBATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation exige aux municipalités du Québec d'éliminer le rejet d'eaux usées par temps secs via les raccordements croisés raccordés au réseau d'égout pluvial;

**CONSIDÉRANT** la résolution G2014-03-83 approuvant le calendrier de réalisation du plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**D'APPROUVER** le programme d'aide financière maximale de 1 500 \$ par propriétaire identifié par la Ville pour les travaux de raccordements inversés, et ce, conditionnellement à :

- Ce que les travaux soient effectués à l'intérieur de 24 mois à partir de la date inscrite sur la lettre transmise aux citoyens ciblés;
- Ce que l'attestation de conformité de l'entrepreneur spécialisé soit reçue et validée par le service des Travaux publics et services techniques;
- Ce que le service des Travaux publics et services techniques soit allé vérifier les travaux terminés et que les conduites soient testées pour valider leur conformité.

**D'AUTORISER** la directrice des Finances à payer l'aide financière selon les modalités prévues.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-12-2019

24

**19-671 – MINISTÈRE DE LA FAMILLE – PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE – DEMANDE DE SUBVENTION – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2020 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Joliette souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2019-2020 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'AUTORISER** la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020.

**D'AUTORISER** M. Marc-André Derome, directeur du service des Loisirs et de la culture, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

**19-672 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a dévoilé son nouveau programme de subvention « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives » (PAFIRS);

**CONSIDÉRANT QUE** le PAFIRS s'inscrit dans le cadre du Programme d'infrastructure – Investir dans le Canada, mis en place par le gouvernement du Canada et pour lequel l'Entente bilatérale intégrée (EBI) a été conclue entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-12-2019

**CONSIDÉRANT QUE** le PAFIRS est doté d'une enveloppe de 294 millions de dollars et a pour but de financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives;

**CONSIDÉRANT QUE** le PAFIRS vise à soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec et vise à accroître l'accès à ces infrastructures pour la population;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**QUE** la Ville de Joliette autorise la présentation du projet d'aménagement du parc Réal-Laurin au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

**QUE** la Ville de Joliette confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

**QUE** la Ville de Joliette désigne M. Marc-André Derome, directeur du service des Loisirs et de la culture, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

**19-673 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES –  
REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Patrick Bonin appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Le CRÉDIL – Les Dames de Cœur de Lanaudière : 200 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil





PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-12-2019

27 a)

**19-674 – USINE DE FILTRATION – RÉPARATION DES OZONEURS – MITSUBISHI ET FIN-TEK 03UV – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le fabricant des ozoneurs de l'usine de filtration est Mitsubishi et que, depuis 2019, le fournisseur au Québec est Fin-Tek O<sub>3</sub>UV;

**CONSIDÉRANT** les particularités techniques des équipements, seul le fabricant Mitsubishi et son fournisseur peuvent intervenir;

**CONSIDÉRANT** les factures pour les réparations du système d'ozonation approuvées par les listes des comptes à payer du 21 mai 2019 et du 9 septembre 2019, au montant de 16 460,12 \$;

**CONSIDÉRANT** l'article 573.3 (9) de la *Loi sur les cités et villes*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'AUTORISER** la trésorière à payer les réparations à venir selon l'estimé établi au montant approximatif de 8 826,16 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 b)

**19-675 – ENTENTE DE SUSPENSION DE LA PRESCRIPTION – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la résolution 17-018 et des négociations subséquentes entre 9064-4048 Québec inc. et la Ville de Joliette pour établir les termes de la promesse d'achat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'entente de suspension de la prescription à intervenir entre la compagnie 9064-4048 Québec inc. et la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

**19-676 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 16 décembre 2019;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de novembre 2019;
- Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

16-12-2019

29

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

30

**DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 20 janvier 2020, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

31

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 07.

ALAIN BEAUDRY,  
Maire

MYLÈNE MAYER,  
Greffière